



Un tribunal ordonne à Merck de lui remettre ses bases de données sur les effets indésirables du Gardasil

Un tribunal de district de Caroline du Nord a ordonné au géant pharmaceutique Merck de remettre toutes ses bases de données sur les effets indésirables du Gardasil aux plaignants qui le poursuivent pour des blessures prétendument causées par le vaccin contre le papillomavirus.

Par [Brenda Baletti](#)

Mondialisation.ca, 07 avril 2023

[The Defender](#)

Région : [États-Unis](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Un tribunal de district de Caroline du Nord a ordonné à Merck de remettre toutes ses [bases de données sur les effets indésirables du Gardasil](#) aux plaignants qui poursuivent le géant pharmaceutique pour des blessures prétendument causées par le vaccin contre le virus du papillome humain (VPH).

Les bases de données, qui comprennent des informations provenant du Merck Adverse Event Reporting and Review System (MARRS) – la version de Merck du Vaccine Adverse Event Reporting System ([VAERS](#)) – devrait contenir tous les rapports relatifs aux effets indésirables de Gardasil soumis par les médecins, les patients et les publications, a déclaré l’avocat des plaignants, Michael Baum, à l’occasion d’une conférence de presse. [au Defender.](#)

Dans son ordonnance du 20 mars, le juge de district [Robert J. Conrad Jr.](#) a déclaré que “les plaignants et leurs experts devraient avoir la même possibilité que Merck d’examiner et d’analyser l’ensemble des données”.

Jusqu’à présent, Merck a refusé de mettre l’ensemble des bases de données MARRS à la disposition des avocats des plaignants.

Gardasil est un vaccin très répandu, administré aux adolescents et aux jeunes adultes avant qu’ils ne soient sexuellement actifs, pour les protéger contre les infections à HPV, qui peuvent être transmises sexuellement plus tard dans la vie.

Les infections à HPV peuvent entraîner le développement d’un cancer du col de l’utérus. Cependant, [la plupart des infections sont bénignes](#) et disparaissent d’elles-mêmes.

Le cabinet [Baum Hedlund Aristei & Goldman](#) et Robert F. Kennedy Jr, président en congé de [Children’s Health Defense](#), ont [inténué plus d’une vingtaine d’actions en justice](#) au nom de jeunes blessés par le Gardasil, alléguant que Merck avait sciemment et frauduleusement dissimulé les risques du vaccin.

Ces actions en justice font partie des plus de 80 actions en cours devant les tribunaux

fédéraux, et ce nombre est [appelé à augmenter](#). En août 2022, un groupe de juges a [regroupé les actions en justice](#) dans une seule salle d'audience fédérale.

Parmi les [effets caractéristiques](#) observés à la suite de la vaccination contre le papillomavirus – qui affectent un certain nombre de plaignants – figurent des maladies auto-immunes et neurologiques invalidantes à vie, telles que les [syndrome de tachycardie orthostatique posturale](#) (POTS), la [fibromyalgie](#) et l'[encéphalomyélite myalgique/syndrome de fatigue chronique](#), a rapporté [The Defender](#).

Des milliers de rapports d'effets indésirables dans le monde entier, des publications scientifiques évaluées par des pairs aux États-Unis, en Australie, au Danemark, en Suède, en France et au Japon, ainsi que des statistiques publiées par les agences de santé publique de chacun de ces pays démontrent des associations plausibles entre la [vaccination contre le papillomavirus et les maladies auto-immunes](#).

Merck maintient qu'il n'y a pas de signal de sécurité dans les données relatives aux maladies auto-immunes. Les plaignants allèguent que Merck a avancé cet argument en ne tenant pas compte des rapports.

M. Baum a déclaré au Défenseur que l'accès à cette base de données complète de rapports d'événements indésirables devrait permettre aux experts de mieux analyser l'étendue des symptômes auto-immuns post-Gardasil et de démontrer qu'il existe un "lien de causalité statistiquement significatif entre Gardasil et les conditions auto-immunes".

La longue histoire des effets indésirables auto-immuns du Gardasil

Alors que Merck commercialise Gardasil comme étant "sûr et efficace", des signaux de sécurité sont apparus dès le début des essais cliniques du vaccin. Cependant, la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis a accordé au vaccin l'[autorisation de mise sur le marché accélérée \(Fast Track\)](#) après seulement six mois de procédure d'examen.

En 2006, Gardasil a été homologué aux États-Unis et en Europe. Mais en l'espace de quelques années, des rapports faisant état d'[effets indésirables graves](#) sont apparus, d'abord dans les médias, puis dans des [revues spécialisées](#).

En 2013, [Gardasil](#) a été responsable aux États-Unis de trois cinquièmes de toutes les réactions vaccinales graves signalées chez les jeunes femmes de moins de 30 ans, dont 64% de décès et 81% de cas d'invalidité permanente.

De même, des [taux disproportionnés](#) d'effets indésirables ont été signalés en Australie, au Japon et dans d'autres [pays européens](#) à cette époque.

Pourtant, en 2014, la FDA a approuvé une nouvelle version du vaccin, le [Gardasil 9](#). En 2016, lorsque GlaxoSmithKline (GSK) a retiré du marché américain son vaccin bivalent contre le VPH [Cervarix](#), dont la concurrence était médiocre, le Gardasil 9 est devenu "[le seul jeu en ville](#)".

Gardasil 9 est approuvé par la FDA pour les hommes et les femmes âgés de 9 à 45 ans.

En 2015, en raison du nombre élevé d'effets indésirables graves signalés au Danemark et dans le monde, l'autorité danoise de la santé et des médicaments a demandé à la Commission européenne d'enquêter sur le lien entre Gardasil et les effets indésirables

graves.

Quelques mois plus tard, l'Agence européenne des médicaments (EMA) - l'équivalent européen de la FDA - a publié [un rapport](#) concluant qu'il n'y avait pas de lien entre les vaccins contre le papillomavirus et les effets indésirables neurologiques graves.

Toutefois, un [document confidentiel de l'EMA](#), qui a fait l'objet d'une fuite, fait état d'un désaccord important entre les experts de l'agence.

Un article publié dans [The BMJ Evidence-Based Medicine \(une revue de médecine basée sur les preuves\)](#) a également révélé que l'EMA a réalisé son évaluation sur la base de données et d'analyses erronées fournies par les fabricants de vaccins, qu'elle a rejeté des preuves irréfutables fournies par des chercheurs indépendants et l'Observatoire d'Uppsala, et qu'elle a demandé l'avis d'experts ayant des conflits d'intérêts financiers, en violation de ses propres règles.

Compte tenu des problèmes de sécurité liés aux révélations de l'étude erronée de l'EMA, Rebecca Chandler et al. ont mené d'autres recherches sur le lien entre le vaccin contre le papillomavirus et les troubles auto-immuns, qui ont été publiées en 2017 dans [Drug Safety \(Sécurité des médicaments\)](#).

Les maladies auto-immunes peuvent être [difficiles à identifier](#) et prendre beaucoup de temps à diagnostiquer car elles se caractérisent généralement par des combinaisons d'un large éventail de symptômes qui peuvent être liés à un certain nombre de maladies.

Un symptôme isolé peut ne pas fournir suffisamment d'informations pour alerter le médecin sur la cause sous-jacente.

Pour identifier les troubles auto-immuns associés au vaccin contre le papillomavirus, Mme Chandler et son équipe ont procédé à une [analyse en grappes](#) de [VigiBase](#), la base de données internationale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur les effets indésirables présumés des médicaments.

Ils ont procédé à une analyse statistique des rapports sur les effets indésirables du HPV, en recherchant des groupes de symptômes associés à des maladies auto-immunes telles que le POTS, le CRPS et le CFS - plutôt que de se limiter aux cas où une maladie auto-immune a été définitivement diagnostiquée - et ont trouvé des taux statistiquement significatifs d'effets indésirables graves associés au Gardasil.

Il s'agit de l'une des nombreuses [études récentes](#) établissant un lien entre Gardasil et des problèmes auto-immuns.

Dans le cadre de ce [procès désormais consolidé](#), les plaignants demandent depuis plusieurs années l'accès à la base de données de Merck afin d'effectuer une analyse en grappes de toutes les données collectées par Merck.

Il est difficile, mais possible, de poursuivre Big Pharma pour des lésions causées par des vaccins

Les [fabricants de vaccins](#) peuvent être tenus pour responsables des lésions causées par un vaccin entièrement homologué, à moins que ce vaccin ne soit ajouté au [calendrier de vaccination des enfants établi par le CDC](#).

Le vaccin contre le papillomavirus figure dans ce calendrier.

Les personnes blessées par des vaccins figurant sur le calendrier de vaccination des enfants peuvent demander une indemnisation dans le cadre du [programme national d'indemnisation](#) des victimes de vaccins (VICP), financé par le contribuable, qui constitue une alternative sans faute au système juridique traditionnel de règlement des litiges liés aux vaccins.

Mais de nombreuses personnes ignorent que les demandeurs qui ne sont pas satisfaits des résultats de la procédure du CIVP peuvent poursuivre l'entreprise pharmaceutique directement devant un tribunal civil, à condition que le demandeur ait suivi la procédure du CIVP.

M. Baum a déclaré au Defender que le VICP avait versé plus de 70 millions de dollars à des personnes ayant fait des réclamations concernant le Gardasil, mais qu'au cours des dernières années, il avait cessé d'effectuer des paiements pour des affections auto-immunes, sans fournir d'explication.

Les actions en justice intentées contre Merck, selon lesquelles le vaccin contre le papillomavirus est à l'origine de [complications auto-immunes débilantes](#), sont le résultat de ce processus.

M. Baum a également expliqué au Defender qu'un demandeur ne dispose que de trois ans à compter de l'apparition des symptômes pour déposer une plainte, mais comme les maladies auto-immunes sont difficiles à diagnostiquer, de nombreuses personnes ne sont pas diagnostiquées avant que le délai de prescription n'ait expiré.

Brenda Baletti, Ph. D.

La source originale de cet article est [The Defender](#)

Copyright © [Brenda Baletti](#), [The Defender](#), 2023

Articles Par : [Brenda Baletti](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca

